

Lyon, le 14 décembre 2023

## Information BCG-medac pour instillation intra-vésicale Courrier à l'attention des urologues

### Objet : Retour de la distribution en officine du BCG-medac à compter du 2 janvier 2024

Nous vous informons qu'à compter du **2 janvier 2024** le BCG-medac pour instillation intra-vésicale sera **disponible en officine de ville**.

Cette décision de l'ANSM a pour but de simplifier la mise à disposition du BCG-medac pour les patients. Elle impliquera une **impossibilité** pour les établissements hospitaliers **de rétrocéder le BCG-medac** à partir de début janvier 2024.

Le BCG-medac restera disponible pour les établissements hospitaliers pour les patients nécessitant une instillation au sein d'un établissement hospitalier.

Pour les patients dont l'instillation sera réalisée en cabinet libéral, ces derniers pourront se procurer le BCG-medac auprès d'une officine de ville.

Une communication sera faite auprès des établissements hospitaliers et des officines de ville pour les informer de cette modification de distribution.

Pour toute demande d'information scientifique sur le produit, nous sommes à votre disposition à l'adresse suivante : [infomed@medac.fr](mailto:infomed@medac.fr).

Vous trouverez une vidéo avec les instructions de manipulation sur notre site [www.medac.fr](http://www.medac.fr) ou en scannant le QR code ci-dessous :



Benoît THIMONIER  
Directeur Marketing Ventes